

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

### **Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la république d'Arménie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier**

L'accord entre l'Union européenne et la république d'Arménie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la procédure prévue à l'article 23, paragraphe 2, dudit accord ayant été achevée à la date du 27 novembre 2013.

---

### **Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la république d'Arménie visant à faciliter la délivrance des visas**

L'accord entre l'Union européenne et la république d'Arménie visant à faciliter la délivrance des visas entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la procédure prévue à l'article 14, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée à la date du 27 novembre 2013.

---